

# Brèves de la CGT du C.S.E Exceptionnel du 4 Mai 2020

@: syndicat.cgt.cpam-valence@assurance-maladie.fr Tél: 04 75 75 52 03

#### Présents :

CGT : Christelle THERON S

Maxime MARTIN N

Stéphanie BUSSIERE Mohamed JERIDI

DIRECTION : Mme DAHOUTIA - Mme MANSON - Mme GUERIN



## Ordre du Jour : Contact Tracing Covid-19

### I. Présentation Générale.

La Direction a fait la lecture de la note envoyée aux élu(e)s quelques heures avant la réunion.

Vous trouverez ci-joint le projet Contact Tracing soumis à consultation.

### II. Vote des élu(e)s CGT sur ce projet :

La CGT ne serait remettre en cause les décisions d'ordres sanitaires prisent par l'Etat pendant cette période car comme l'ensemble de la population la CGT tient à ce que cette pandémie soit contrôlée et endiguée et que la santé de toutes et tous soit préservée.

<u>Le vote de la CGT porte donc sur les conséquences des salariés sur la mise en place d'un tel projet à la CPAM de la Drôme.</u>

#### Par conséquent la CGT vote CONTRE ce projet pour les raisons suivantes :

- La Direction n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des questions des élu(e)s.
- Dossier qui manque de clarté sur le fond.
- Discours différents entre les managers et la direction sur la notion du « volontariat » pour le travail du samedi. En effet, selon la Direction, il s'agit d'une extension de la répartition des jours de travail applicable au sein de la plateforme de « Contact Tracing » le samedi et non du volontariat.
- Dérogation pour le travail du dimanche qui pourrait être imposée si nous n'avions pas le nombre d'agents suffisants volontaires en fonction de l'évolution de l'épidémie après le 11 mai.
- Manque de clarté sur la notion de travail sur site. En effet, la Direction précise au début qu'il y aurait un retour des agents, qui vont exercer cette mission, sur site seulement pour récupération de matériel et formation; par la suite nous apprenons que cela pourrait se poursuivre pour le démarrage, la gestion de l'activité et pour les personnes qui ne sont pas en mesure de garantir le secret professionnel. La Direction se serait-elle inspirée de certaines autres CPAM qui ont fait le choix de ne pas réaliser cette activité en télétravail?
- En cas de retour sur site nous sommes en attente de la certitude de la mise en place de gel hydroalcolique, masques, mesures de distanciations sociales...

- Aucunes informations sur la nature et le contenu de la formation prévue.
- Si retour sur site, dans le cadre de cette activité le personnel devrait travailler uniquement sur Valence Siège ? prise en compte des frais kilométriques ? Prime d'itinérance pour les CSAM travaillant sur une agence différente de leurs résidences administratives ? Malheureusement aucunes réponses à ce sujet de la part de la Direction
- Aucune notion de soutien psychologique par rapport à la maladie pendant la période d'exercice de cette activité.
- Une fois signature de l'avenant au contrat de travail nous ne connaissons pas la durée de cet avenant et de l'impact sur le poste d'origine de l'agent.

Un projet comme celui-ci est fait dans l'urgence avec des interrogations en suspens, un risque de dérive sur les conditions de travail et surtout la remise en cause de notre accord conventionnel (dérogation du travail du dimanche).

Attention la crise sanitaire en France se transforme en crise sociale avec un gouvernement et un patronat à sa botte qui décortique et casse l'ensemble du code du travail et des conventions collectives afin de garantir profit et rentabilité.

